

2026

10^e édition

Portrait social

Caf de Vaucluse



Cafdata



46 %

DES HABITANTS COUVERTS

111 383

ALLOCATAIRES

En Vaucluse, en juin 2025, **265 511 habitants** sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit **46 %** de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 33 % à 55 % selon les communautés de communes.

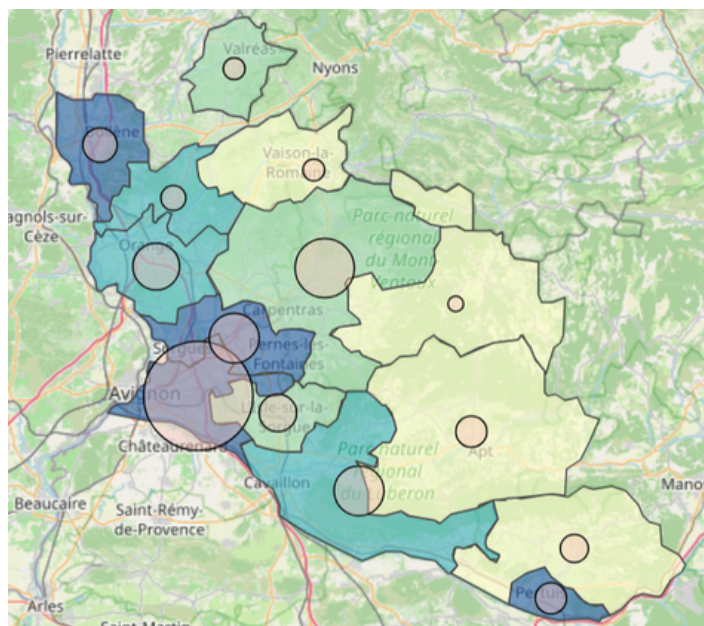
50% des allocataires sont des familles avec enfants dont 35% sont des familles monoparentales (contre 33% au niveau national).

2 200 étudiants bénéficient d'une aide, soit 2 % de l'ensemble des allocataires (5 % au niveau national).

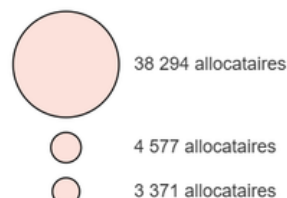
Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenu. 12% des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (14% au niveau national).

41 500 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 324 €. **Dans ces foyers précaires, vivent 45 120 enfants.**

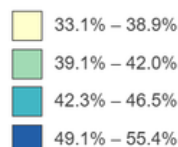
Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Nombre d'allocataires



Part des habitants couverts par la Caf



Sources : Caf 30/06/2025 (donc sans les allocataires ne percevant que l'Allocation de rentrée scolaire), Insee RP 01/01/2023

POUR ALLER PLUS LOIN
https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social

Caf de Vaucluse



Petite enfance



Enfance et parentalité



Logement et cadre de vie



Solidarité et insertion



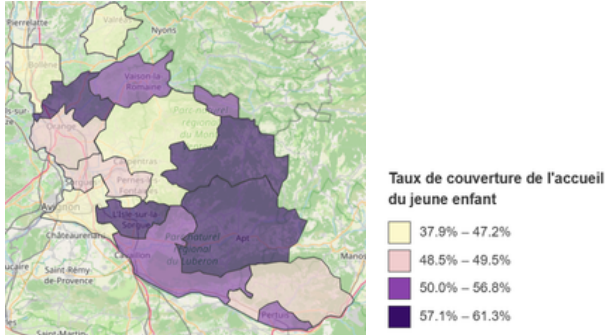
Zoom sur l'Allocation aux Adultes Handicapés



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2023



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acof, Drees, Msa 2023

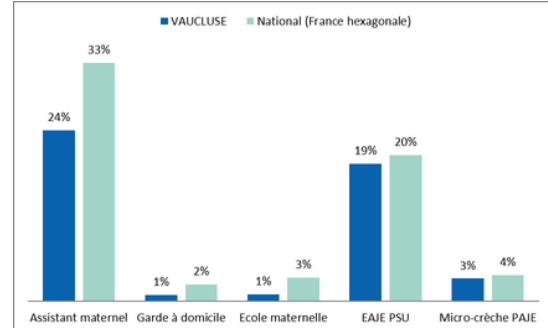
La Caf de Vaucluse soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

En 2022, **9150 places sont disponibles pour les familles.**

Le Vaucluse, avec 47 places offertes pour 100 enfants, se classe parmi les départements affichant les plus faibles capacités d'accueil.

Les assistants maternels proposent 4500 places, soit **23 places pour 100 enfants** (32 % au niveau national).

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant par mode de garde



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acof, Drees, Msa 2023

Concernant l'accueil collectif, le nombre de places en EAJE et Micro-crèches s'élève à 4254 places, soit 22% de l'offre globale. Les places PSU représentent près de 19 % de l'offre totale d'accueil (individuel et collectif) et les places PAJE près de 3%.

EAJE: Etablissement d'accueil du jeune enfant (regroupe plusieurs catégories d'établissements conçus pour recevoir les enfants placés sous la responsabilité de professionnels de la petite enfance)

PSU: Prestation de service unique (aide au fonctionnement versée par la Caf au gestionnaire de l'établissement)

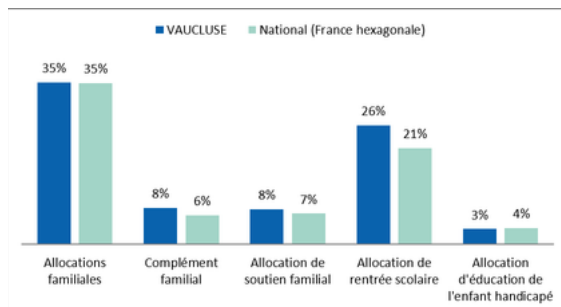
Micro-crèche PAJE: établissement de 12 places maximum, en partie financé par la Prestation d'accueil du jeune enfant, versé par la Caf aux familles.



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

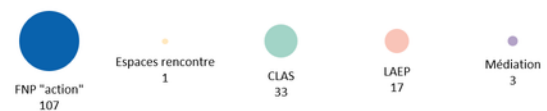
Proportion d'allocataires concernés par ces prestations



Source : Caf juin 2025

- 35 % des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 8% perçoivent le complément familial,
- 26 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,
- 8 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- 3 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

Les structures financées en 2025



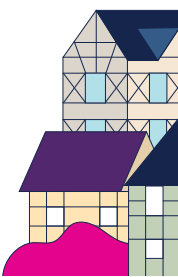
Source : Caf année 2025

La Caf s'engage également de manière importante dans le soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et d'être soutenus dans leurs initiatives.

Clas: Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

FNP « action » : Fonds national parentalité, volet action ; ex-Reaap (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents)

Laep: Lieux d'accueil enfants-parent

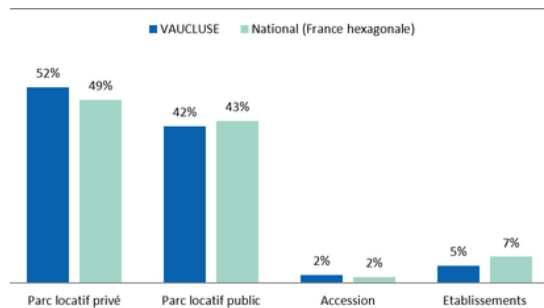




Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf juin 2025

Au mois de juin 2025, 47 500 foyers vauclusiens reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de 100 900 personnes, soit 18% de la population totale du département. Le Vaucluse se caractérise par une proportion moins importante de bénéficiaires d'aides au logement dans le parc locatif public (42% en Vaucluse, 43 % au niveau national).

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	Vaucluse	National
parc Locatif Privé	252€	243 €
parc Locatif Public	247€	237 €
Accédants	194€	188 €
Établissement	211€	221 €

Source : Caf juin 2025

Quel que soit le type de logement (sauf en établissements), les montants moyens de l'aide au logement sont supérieurs en Vaucluse par rapport à la moyenne nationale, avec des écarts moyens de +10€. Ces écarts pourraient s'expliquer par un niveau de loyer globalement plus élevé et une structure socio-économique différente (revenu médian faible, précarité des contrats...)



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- le versement du **Revenu de Solidarité Active (Rsa)** à **11800 foyers** sur le territoire vauclusien.
- **42400 allocataires** vauclusiens bénéficiaires de la **Prime d'Activité**, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, soit 38% des foyers allocataires (33 % au niveau national).

Également incitative à la reprise d'une activité, la Prime d'Activité est cumulée au Rsa pour **2900 foyers** en 2025.

- **10900 personnes** souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles bénéficiaires de l'**Allocation aux adultes handicapés (Aah)**. 61 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein (59 % au niveau national).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

11 800
BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

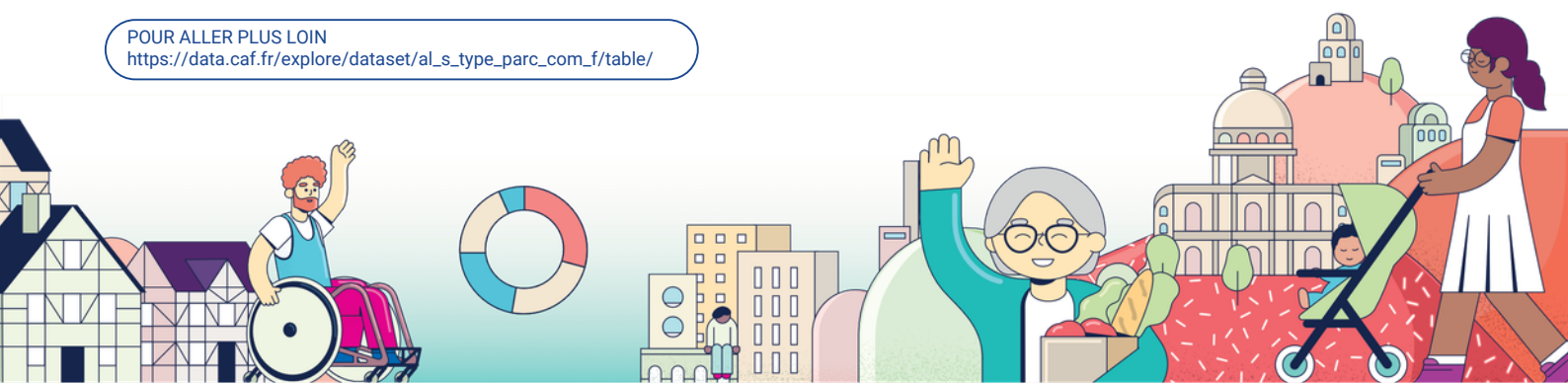
18 %
DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

55 %
SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

12 %
SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN
https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parc_com_f/table/



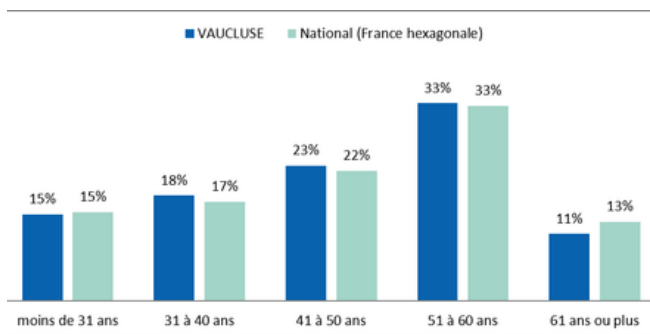
ZOOM | AAH

Allocation aux Adultes Handicapés

10 900 personnes bénéficiaient de l'Allocation aux Adultes Handicapés en Vaucluse en juin 2025. Le montant versé en juin 2025 pour cette prestation était de 9.2 millions d'euros dans le département pour un montant moyen de 844 € par bénéficiaire (831 € au niveau national).

Créée en 1975, l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) garantit un minimum de ressources aux personnes handicapées de 20 ans ou plus ne percevant pas de pension, d'avantage d'invalidité ou de rente suffisante. Son attribution, sous condition de ressources, repose sur une évaluation médicale et sociale réalisée par la CDAPH. Le demandeur doit présenter un taux d'incapacité d'au moins 80 %, ou entre 50 % et 79 % avec une restriction durable d'accès à l'emploi. Allocation différentielle, son montant correspond à la différence entre le plafond applicable et les ressources, dans la limite de celui-ci. L'allocataire perçoit l'AAH « à taux réduit » s'il dispose d'autres ressources que la prestation.

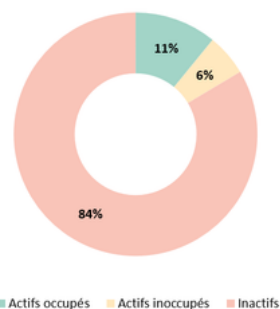
Âge des bénéficiaires



Source : Caf juin 2025

- **86 %** des bénéficiaires n'ont pas d'enfant à charge (85% au niveau national).
- **36 %** présentent un taux d'incapacité d'au moins 80 % (47% au niveau national).

Activité des bénéficiaires



Source : Caf juin 2025

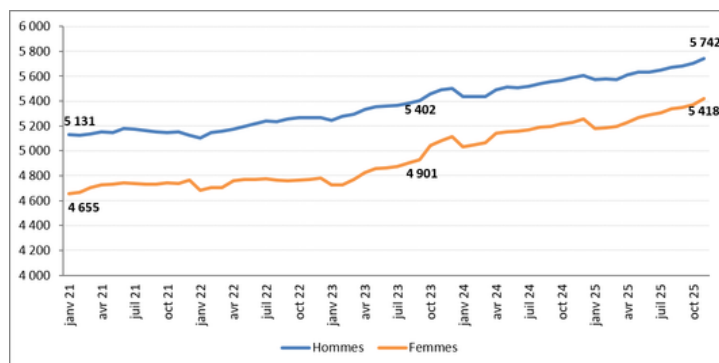
- **46 %** de l'ensemble des bénéficiaires perçoivent l'AAH « à taux réduit » (41% au niveau national).
- **84 %** des bénéficiaires de l'AAH sont inactifs.

Évolution du nombre de bénéficiaires et déconjugalisation de l'AAH

Le nombre de bénéficiaires de l'AAH est en augmentation depuis de nombreuses années, dans le département comme dans le reste de la France, les principales causes étant une meilleure reconnaissance du handicap, du vieillissement, des difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi et des évolutions réglementaires.

Celle appelée « déconjugalisation de l'AAH » est entrée en vigueur le 1er octobre 2023. Elle vise à renforcer l'autonomie financière des personnes handicapées vivant en couple. Désormais, le montant d'AAH s'appuie uniquement sur les ressources du bénéficiaire.

Pour les droits ouverts avant cette date, le calcul le plus favorable entre l'ancien système et le nouveau est retenu. Cette réforme a permis d'ouvrir ou d'augmenter des droits pour de nombreux allocataires en couples * ; un peu plus fréquemment des femmes, qui n'ouvraient pas droit lorsque les ressources de leur conjoint étaient prises en compte.



* 21 % des allocataires AAH du département sont en couple.

Source : Caf de janvier 2021 à juin 2025